



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Président

Les attributions du président sont les suivantes :

1. Assurer le bon déroulement et une saine gestion des activités de l'Association (responsable et transparente) dans le meilleur intérêt des joueurs, des membres et des bénévoles. Assurer le développement de l'Association.
2. Assurer le respect des Statuts et Règlements, l'exécution et le respect des décisions de l'Assemblée générale et du conseil d'administration.
3. Convoquer et présider les réunions du conseil d'administration (CA) et assemblées générales annuelles (AGA). Diriger les débats, favoriser la circulation de l'information pertinente, la participation et la prise de décision selon les règlements en vigueur.
4. Représenter adéquatement l'Association dans ses actes courants officiels ainsi qu'à la ville de Lévis, à la Zone des Seigneuries et à Baseball Québec et auprès de tout autre instance, organisme ou partenaire d'affaires.
5. Établir les grandes orientations et superviser directement les vice-présidents tout en travaillant en collaboration avec ceux-ci dans la réalisation de leurs mandats. Travailler en collaboration avec les autres membres du CA, employés, bénévoles et partenaires d'affaires dans l'exécution de leur mandat.
6. Assurer les communications appropriées aux membres, aux joueurs, entraîneurs et autres bénévoles.
7. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment signer les chèques et tout autre document pertinent, participer à la planification et la réalisation des séries éliminatoires, agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Vice-président exécutif

Les attributions du vice-président exécutif sont les suivantes :

1. Assister le président dans ses fonctions et le remplacer lorsqu'il est absent.
2. En collaboration avec le v-p opérations baseball, effectuer la cédule des camps d'entraînement/d'évaluation, embaucher la firme responsable d'effectuer l'évaluation des joueurs et la composition des équipes et travailler de concert avec cette firme pour la finalisation des équipes. Assurer la composition d'équipes équilibrées le plus possible. Recruter les bénévoles pour la tenue des camps.
3. Embaucher le coordonnateur de terrains et le coordonnateur des arbitres et marqueurs et superviser leur travail afin d'assurer une bonne gestion des terrains, arbitres et marqueurs.
4. Superviser le travail du responsable des activités spéciales.
5. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment signer les chèques et tout autre document pertinent, participer à la planification et la réalisation des séries éliminatoires, agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Adjoint au vice-président exécutif

Les attributions de l'adjoint au vice-président exécutif sont les suivantes :

1. Assister le vice-président exécutif dans ses fonctions et le remplacer lorsqu'il est absent.
2. En collaboration avec le v-p exécutif et le v-p opérations baseball, planifier les camps d'entraînement/d'évaluation.
3. Superviser le travail du responsable des activités spéciales.
4. Supporter et collaborer avec les autres membres du CA dans l'exécution de leur mandat.
5. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (participer à la planification et la réalisation des séries éliminatoires, agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Vice-président opérations baseball

Les attributions du vice-président opérations baseball sont les suivantes :

1. En collaboration avec le v-p exécutif, effectuer la cédule des camps d'entraînement/d'évaluation pour chaque niveau et assurer le bon déroulement des camps. Embaucher la firme responsable d'effectuer l'évaluation des joueurs et la composition des équipes et travailler de concert avec cette firme et les responsables du développement des joueurs et des entraîneurs (les responsables) pour la finalisation des équipes. Assurer la composition d'équipes équilibrées le plus possible. Recruter les bénévoles pour la tenue des camps.
2. En collaboration avec les Responsables, effectuer des recommandations au CA relativement à la nomination des responsables de niveaux et des entraîneurs de chaque équipe et s'assurer que leurs qualifications et que leur niveau de formation soient adéquats.
3. Identifier les besoins de formation et s'assurer, en collaboration avec les responsables, que les joueurs et les entraîneurs reçoivent de la formation adéquate et adaptée à leur niveau. Coordonner les différentes formations et collaborer notamment avec Baseball Québec et la ville de Lévis à cet égard.
4. Tout au long de la saison, il agit à titre de personne ressource auprès des membres et il effectue le suivi des activités baseball. Il fait des suivis auprès des responsables de niveaux et des entraîneurs et il pose les actions appropriées afin d'assurer le bon déroulement des activités, le développement des joueurs, des entraîneurs et des équipes.
5. Prendre en charge la planification et le bon déroulement des séries éliminatoires en collaboration avec le vice-président exécutif et le président et les autres bénévoles.
6. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment signer les chèques et tout autre document pertinent, agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Vice-Président administration et trésorier

Les attributions du vice-président administration et trésorier sont les suivantes :

1. Assurer une saine gestion des finances de l'Association. Agir à titre de personne ressource quant aux questions administratives et financières de l'Association. Assurer que l'Association respecte ses obligations financières et légales, optimiser les entrées de fonds et en assurer une utilisation optimale.
2. Effectuer la comptabilité de l'Association : préparer le budget ainsi que les états financiers. Faire les dépôts et les chèques.
3. Signer les chèques conjointement avec le président, l'un des V-P ou Secrétaire (2 personnes distinctes).
4. Superviser le travail du Secrétaire, du Registraire, du Responsable de l'équipement et du Responsable des communications/webmestre et collaborer avec eux dans l'exécution de leur mandat.
5. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment signer tout document pertinent, agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Secrétaire et responsable de la gestion des risques et de la discipline

Les attributions du secrétaire et responsable de la gestion des risques et de la discipline sont les suivantes :

1. S'assurer que l'Association respecte ses Statuts et Règlements ainsi que les obligations légales auxquelles elle fait face.
2. Rédiger les procès-verbaux des réunions du CA et de l'AGA.
3. Appliquer le programme de gestion des risques de la ville de Lévis auprès des bénévoles de l'Association.
4. S'assurer que le CA et les bénévoles mettent en place des mesures pour assurer la sécurité des joueurs.
5. Assurer la gestion de la discipline des membres, des joueurs et des bénévoles. Effectuer des recommandations au CA concernant la gestion de la discipline et mettre en application les décisions du CA.
6. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment signer les chèques et tout autre document pertinent, agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Registraire

Les attributions du registraire sont les suivantes :

1. Enregistrer les équipes, joueurs, bénévoles, arbitres et marqueurs dans le système de régie de Baseball Québec et auprès de tout autre organisme approprié.
2. Effectuer les demandes de libération de joueurs lorsque requis.
3. Fournir à chaque gérant leur cahier d'équipe ainsi que les cahiers d'équipe des équipes affiliées.
4. Tenir à jour la liste des membres participants et voir à contrôler leur éligibilité dans chacune des catégories. Sur demande, fournir cette liste aux autres administrateurs.
5. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Responsable des équipements

Les attributions du responsable des équipements sont les suivantes :

1. Maintenir à jour l'inventaire des équipements et planifier les besoins pour début des camps et pour la saison. Assurer l'ordre et la traçabilité des équipements.
2. Proposer et mettre en application les contrôles appropriés pour la protection des équipements.
3. Proposer l'achat de nouveaux équipements selon l'inventaire et les besoins de l'Association. Les achats doivent être faits au meilleur rapport-qualité prix et dans les meilleurs intérêts de l'Association. Tous les achats doivent être approuvés au préalable par le président.
4. Pour les achats de 100\$ et plus, le responsable de l'équipement doit obtenir au moins 2 soumissions de fournisseurs distincts et les soumettre au CA pour approbation.
5. Mettre en place un système efficace pour la distribution et la récupération annuelles des uniformes et des équipements.
6. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Adjoint au responsable des équipements

Les attributions de l'adjoint au responsable des équipements sont les suivantes :

1. Assister le responsable des équipements dans l'exécution de ses tâches et le remplacer lors de son absence.
2. Maintenir à jour l'inventaire des équipements et planifier les besoins pour début des camps et pour la saison. Assurer l'ordre et la traçabilité des équipements.
3. Proposer et mettre en application les contrôles appropriés pour la protection des équipements.
4. Proposer l'achat de nouveaux équipements selon l'inventaire et les besoins de l'Association. Les achats doivent être faits au meilleur rapport-qualité prix et dans les meilleurs intérêts de l'Association. Tous les achats doivent être approuvés au préalable par le président.
5. Pour les achats de 100\$ et plus, le responsable de l'équipement doit obtenir au moins 2 soumissions de fournisseurs distincts et les soumettre au CA pour approbation.
6. Mettre en place un système efficace pour la distribution et la récupération annuelles des uniformes et des équipements.
7. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Responsable du développement des joueurs et des entraîneurs

3 postes :

- 1) Niveaux pré-novice et novice**
 - 2) Niveaux atome, moustique, pee-wee**
 - 3) Niveaux bantam, midget**
-

Les attributions des Responsables du développement des joueurs et des entraîneurs sont les suivantes :

Travailler en collaboration avec le v-p opérations baseball :

1. Afin d'assurer le bon déroulement des camps d'entraînement/d'évaluation et ce, autant pour la planification et l'exécution des camps ainsi que pour la composition des équipes.
2. Afin d'assurer le bon déroulement de la saison des équipes de ses niveaux.
3. Afin de planifier la formation des joueurs et des entraîneurs et leur développement.
4. Pour supporter les entraîneurs dans la gestion de leur équipe.
5. Pour superviser le travail des responsables de niveaux.
6. Pour les niveaux pré-novice et novice, le responsable du développement des joueurs et des entraîneurs assure la gestion complète des activités de ces niveaux en collaboration avec les membres du CA et les bénévoles recrutés. Il agit à titre de Coordonnateur pour ces niveaux.
7. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).



Association de Baseball Lévis-Centre

Descriptions de postes des membres du conseil d'administration

Responsable des activités spéciales

Les attributions du responsable des activités spéciales sont les suivantes :

1. Planifier et assurer la gestion des activités spéciales de l'Association (ex : Festi-balle, activités de financement, etc.). Assurer le bon déroulement de ces activités.
2. Recruter les bénévoles pour assurer la tenue et le bon déroulement des activités spéciales.
3. Assurer la rentabilité des activités spéciales et qu'elles sont en lien avec les objectifs de l'Association.
4. Effectuer toute autre tâche dans le but d'assurer le bon déroulement des activités de l'Association lorsque requis (notamment agir à titre de commissaire de terrain lors des séries éliminatoires, participer aux différentes activités, etc.).